

SOUS-PREFECTURE D'ARCACHON

AVIS

**INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

LE TEICH

Une enquête publique sera ouverte sur la demande formulée par Monsieur le Président de la S.A.S SOVASOL en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme de gestion, traitement et valorisation de sédiments, lieu-dit Graulin au TEICH. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au pétitionnaire.

Pendant l'enquête qui se déroulera du 20 juin 2013 au 20 juillet 2013 inclus, le dossier comprenant une étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie du TEICH où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront également être adressées, par correspondance à la mairie du TEICH, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Gironde « www.gironde.gouv.fr » accompagné de l'avis de l'autorité environnementale, de l'étude d'impact et résumé non technique.

Monsieur Pierre KARMIERCZAK, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, ou Monsieur Jean-Pierre LAJAUNIE son suppléant, sera présent à la mairie du TEICH, les :

Jeudi 20 juin 2013 de 09 heures 00 à 12 heures 00
Samedi 29 juin 2013 de 09 heures 00 à 12 heures 00
Vendredi 05 juillet 2013 de 15 heures 00 à 18 heures 00
Mercredi 10 juillet 2013 de 15 heures 00 à 18 heures 00
Samedi 20 juillet 2013 de 09 heures 00 à 12 heures 00

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à la mairie du TEICH, à la DDTM et sur le site internet de la préfecture.

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter, soit par arrêté de refus.
